

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 17 Oct 2001  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

JCB  
←

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3143

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE -F.S.E.  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 200902U21C1  
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique... ✓

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- O (1) Communauté française O (1) Libre confessionnel
X (1) Provincial et communal O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Administrateur CPEONS

Date et signature (2) [Signature]

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

3. STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE.

Table with 2 columns: CODE DE L'U.F. (3) 2009 02 U21C1, CODE DU DOMAINE DE FORMATION 205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 1 de ...1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- O (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur X (1) supérieur
X (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Table for classification of higher education: Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur. Rows include Technique, Economique, Paramédical, Social, Pédagogique, Agricole, Maritime.

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n°3)

8. Programme du (des) cours :

8.1. Etudiant

8.2. Chargé de cours Repris en annexe n° 4 de ...1 page(s) 1 (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1 page(s) 1 (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1 page(s) 1 (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) <b>200902U21C1</b>	Code du domaine de formation : 205
---	------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :** Code U :

11.1. Etudiant : (2) .....190 .....périodes **Z**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du(des) cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
		(1)	(2)
PP	O		32

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**Néant.** **J. Soblet.** **Le 19.09.01**  


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 **24.09.2007**

Date : .....

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**UNITE DE FORMATION :****STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE****1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.****1.1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITÉ DE FORMATION.**

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant de s'intégrer au sein d'une équipe d'entreprise tout en découvrant des processus complets de conception et de fabrication de matériaux céramiques selon ses types et spécificités particulières

**UNITE DE FORMATION :****STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE****2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.****2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable :

- de décrire et d'expliquer :
  - ◆ les méthodes de fabrication d'un produit céramique ( matériaux de base, process industriels, organisation de la qualité) dans l'un des domaines suivants :
    - ◆ ménager,
    - ◆ industriel,
    - ◆ clinique,
    - ◆ agro-alimentaire,
- de décrire et d'expliquer :
  - ◆ les mesures de sécurité à prendre lors des différentes étapes en se fondant sur des exemples illustrant particulièrement la protection des travailleurs.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

L'attestation de réussite de l'UF :

Industrie céramique : bases de la conception et de la fabrication des produits céramique.

## UNITE DE FORMATION :

### STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE

#### 4. PROGRAMME.

##### 4.1. Etudiant :

L'étudiant sera capable :

Elle vise plus particulièrement à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer son sens de l'observation des pratiques professionnelles sous la responsabilité d'un tuteur ;
- ◆ de mettre en œuvre ses compétences de base et celles acquises dans le module initial, sous la responsabilité d'un tuteur ;
- ◆ d'acquérir, par lui-même, un ensemble de compétences spécifiques tels que notamment :
  - différencier les étapes de conception et de fabrication d'un matériau céramique,
  - utiliser le langage technique du secteur,
  - respecter les consignes relatives à la gestion et le stockage des déchets céramiques,
  - prendre toutes les précautions requises lors de la manipulation et de l'usage des différents produits, de la mise en œuvre des procédés de production,
  - de manipuler différents types d'appareils utilisés dans l'entreprise céramique ;
  - s'intégrer au sein d'une équipe de production,...
- ◆ de collecter par l'observation, la consultation des directives de conception et de fabrication et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour exercer ses activités ;
- ◆ d'utiliser les techniques de préparation des matières premières nécessaires à la confection de produits céramiques ;
- ◆ d'appliquer une phase des différentes techniques de réalisation de pâte, de moulage, de séchage, de cuisson, de finition, d'assemblage, de collage et de stockage ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage préalablement défini
- ◆ de participer à l'évaluation continuée organisée à l'école ou à l'entreprise.

##### 4.2. Chargé de cours :

Le personnel d'encadrement devra :

- accompagner l'étudiant dans sa recherche d'un lieu de stage;
- évaluer au préalable les infrastructures du lieu de stage et préciser au tuteur les capacités de l'étudiant et les compétences à acquérir pendant la période de stage;
- Aider le stagiaire à l'organisation du temps de travail avec la tenue d'un journal de bord ;
- Evaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler;
- D'évaluer avec son tuteur les résultats de ses actions et d'opérer les réajustements nécessaires ;
- Assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ainsi que l'évaluation avec le tuteur des capacités terminales.

**UNITE DE FORMATION :****STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE****CAPACITES TERMINALES.**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de défendre un rapport écrit dans lequel il aura mis en évidence les liens entre sa formation et ses activités de stage et notamment :

- la différenciation des différentes étapes de conception et de fabrication d'un matériau céramique ;
- la qualification du langage technique dans les différentes étapes et processus ;
- les précautions particulières relatives à la manipulation, au stockage, l'usage des produits et de la mise en œuvre des procédés de production et de fabrication d'un produit céramique ;
- les consignes relatives à la gestion et au stockage des déchets céramiques ;
- d'évaluer son action au sein de l'entreprise.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de la cohérence, de la précision et de la logique du rapport présenté;
- des méthodes mises en place afin d'assurer son intégration au sein de l'équipe de travail et de la qualité des relations établies ;
- du degré d'autonomie atteint, lors du stage, dans la gestion de l'application des étapes relative à la conception, la fabrication ou la production d'un produit céramique ;
- de sa régularité et son intégration dans l'équipe durant le stage.

**UNITE DE FORMATION :****STAGE DE BASE EN ENTREPRISE CERAMIQUE****PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra posséder une expérience professionnelle suffisante dans les domaines des matériaux céramiques.